
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 16 décembre 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme PIAU, Mme HAKEM, Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme DAVID-LECOURT, M. PETITEAU, M. BORÉ,

Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT),

Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), Mme SALIMY (CSF), M. PELÉ (CGL),

Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Participaient en visioconférence :

Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE

Personnalité qualifiée : Mme TRICOT

Étaient représentés :

Personnalité qualifiée : M. SENTENAC (pouvoir à Mme BENÂTRE)

Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme SALIMY),

Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à M. QUÉRO),

Absents excusés : M. PRAS, M. VERNEYRE, M. GUILLOU

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,

Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,

Mme BOUDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,

M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,

M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,

Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,

Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 16 décembre 2025

Délibération n° 37/25 DG

Objet : PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Considérant que,

I – Contexte

Nantes Métropole Habitat a fait l'objet d'une mission de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, portant sur les exercices 2019 et suivants, qui a débuté le 4 mars 2025.

La Chambre Régionale des Comptes a adressé le 2 juillet 2025 un rapport d'observations provisoires à Nantes Métropole Habitat, qui a apporté ses réponses dans les délais requis.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes a été adressé à l'Office le 25 septembre 2025. Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières, Nantes Métropole Habitat a apporté le 24 octobre 2025 une réponse écrite aux observations formulées dans ce rapport.

Conformément à la réglementation, l'examen de ce rapport et la réponse, suivant sa réception, sont donc inscrits à la plus proche réunion du Conseil d'Administration.

II – Conclusions

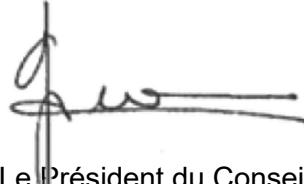
- . Vu l'article R.243-14 et suivants du Code des juridictions financières,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

A pris acte,

Du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et de ses conclusions.

Le 16 décembre 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO